



# DEMANDE DE SALLE

## *Espace Marie-Louise Hémet*

Formulaire à adresser à : Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville, Place Gustave Héon BP 762 27307 BERNAY Cedex

Date de réception de la demande : .....  Courrier  Fax  Mail  Téléphone

### Vos Coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

### Faites-vous cette demande pour le compte d'une structure (Association...)

oui  non

Nom et Adresse du siège social de la structure : .....

.....

Votre fonction :

Président

Trésorier

Secrétaire

Membre

Vice-Président

Autre .....

### Nom et coordonnées de votre assureur pour cette manifestation :

.....

### Nom et fonction de la personne responsable de la sécurité, au sein de votre structure, pour cette manifestation :

.....

### Votre demande :

Objet de votre demande : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour quelle(s) date(s) : .....

Nombre total de personnes prévues dans la salle : .....

**Veillez préciser le planning d'occupation de la salle : ( montage / démontage / nettoyage )**

**Vos besoins en salle et matériel :**

**Maison des Associations**

- Cuisine
- Réfectoire
- Salle de réunion 1 (écran)
- Salle de réunion 2 (piano)
- Petite salle

**Matériel communal (préciser le nombre)**

- Vaisselle
- Chaises
- Tables
- Matériel de sonorisation
- Vidéoprojecteur
- Meuble TV
- Piano

**Allez-vous faire appel à un prestataire de services avant, pendant ou après cette manifestation ?**

Si oui, veuillez mentionner son nom, ses coordonnées, la nature de sa prestation. Assurez-vous que cette prestation est programmée dans le planning d'occupation de la salle.

Prestataire de Service :

Son téléphone :

**Merci de nous joindre un courrier si vous voulez apporter des commentaires à cette demande.**

Je soussigné ..... En qualité de .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la salle et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

**Toute demande incomplète ne pourra être retenue.**

La réservation ne sera effective qu'après réception du courrier d'acceptation délivré par le Maire. Cependant, cette autorisation d'occupation sera toujours donnée à titre précaire et révocable, et n'entraîne ni garantie, ni responsabilité de la Municipalité en cas de force majeure.

---

*Ne rien inscrire sous cette ligne*